



Retrouvez ce bulletin sur oslon.fr

Mairie ☎ : 03.85.96.56.71 ; fax : 03.85.96.70.33

10 rte de St Germain du Bois 71 380 OSLON

email : oslon@wanadoo.fr

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Profitions de cet éditto pour rappeler quelques usages en termes de manifestation.

Le dernier week-end de septembre, nous avons vu s'illuminer à grand bruit le ciel oslonnais.

Pour autant les feux d'artifice ne sont pas autorisés sans demande préalable en Mairie et en aucun cas à l'occasion d'un mariage ou d'une fête familiale.

Des arrêtés préfectoraux interdisent les lâchers de ballons et les lanternes volantes.

Les interventions du Maire entrent dans le cadre de ses pouvoirs de police, n'en déplaise aux incompréhensions des groupes en liesse et ne sont en aucun cas une ingérence dans ces manifestations privées.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Le Maire

Yvan NOEL



Elections : Si les inscriptions sur la liste électorale étaient arrêtées dans le passé au 31 décembre, dorénavant la loi fixe une prise en compte rapprochée par rapport à la date du scrutin. Le 07/02 pour les Municipales

Octobre-Novembre 2019 Bulletin municipal n°47

Dans ce numéro

Edito	Page 1
Rentrée Ecole	Page 2
Proximité Ecole	Page 2
Espace des petits jardiniers	Page 2
Travaux	Page 2-3
Fleurissement	Page 3
Octobre Rose	Page 3
Théâtre	Page 4
Gymnastique volontaire	Page 4
Club informatique	Page 4
Déploiement Fibre	Page 5
Tri déchets	Page 5
Destruction nuisibles	Page 6
Alzheimer	Page 6
Développement durable	Page 7
Relais Assistantes Maternelles	Page 7
Aider et être aidé	Page 7
Audit énergétique	Page 8
Sauv life	Page 8
Mot du Glaud'	Page 8
Jardin Pédagogique	Page 9
A vos agendas	Page 10

Rentrée Ecole

Désormais, nous actons le fait de la fusion des écoles maternelle et élémentaire pour retenir l'école primaire.

Elisabeth SOUILLOT est la Directrice de cette école.

A la rentrée de septembre, nous étions dans l'attente de décision pour l'ouverture de la 5^e classe.

Au regard des effectifs actuels et grâce à l'engagement des parents d'élèves, des enseignants, de la municipalité, des élus départementaux et des parlementaires, nous avons collectivement pesé pour cette ouverture.

Les premiers bénéficiaires de cette organisation sont bien évidemment les enfants qui recevront une éducation adaptée, sereine et de qualité.

Nous avons décidé également, en Conseil Municipal, de mettre à disposition de l'école un agent en complément de l'ATSEM titulaire. (109 élèves décomptés à la rentrée)

Proximité Ecole

Lors des activités scolaires sur le City stade ou sur l'aire des activités, il est demandé aux parents de ne pas assister à ces moments d'éducation.

Les enfants, sous la responsabilité des enseignants, sont détournés de leur attention.

Rappel : Les enfants venant à vélo à l'école doivent laisser leur 2 roues sur les emplacements réservés à l'extérieur de l'école car ceux-ci ne sont pas acceptés dans l'enceinte.

Les vélos doivent être équipés d'un antivol et posés devant l'entrée du groupe scolaire ou devant la salle polyvalente.

Espace des petits jardiniers

A l'initiative des enseignants de la maternelle, des carrés pour les petits jardiniers en herbe étaient réservés dans la cour de l'école maternelle.

Les enfants, en dehors du temps scolaire, étaient privés de cet espace.

Le groupe « Jardin pédagogique partagé » a aménagé un carré plus grand, dédié aux plantations des petits et disponible pour le travail partagé en famille et à tous moments de l'année.

Travaux

• Travaux RD 678

Les travaux sur la RD avec le remplacement de la conduite d'eau potable depuis la Zone Artisanale jusqu'à la hauteur de l'Ancienne Route de Chalon sont terminés après plus de 3 mois de travaux.

Les compteurs d'eau ont été remplacés et mis en place en limite de propriétés, donc accessibles.

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Chalon avec ARTELIA en Maitrise d'œuvre et l'entreprise E.H.T.P pour l'exécution des travaux.

La 2^e phase se poursuivra sur 2020 ou 2021 pour cette conduite depuis l'Ancienne Route de Chalon jusqu'à la boulangerie.



• **Quai bus**

Le Grand Chalon a mis aux normes l'accessibilité des 2 points d'arrêt du centre-bourg de notre commune. La montée et la descente des bus scolaires sont de ce fait plus sécurisées.



L'abri bus sens OSOLON → St MARCEL a été remplacé.

Des barrières ont été mises en place côté Mairie pour éviter toute chute du trottoir.

• **Travaux rue du Galois**

Les travaux sur la rue du Galois, commencés le 16 septembre se terminent.

L'entreprise GUINOT a réalisé l'ensemble des travaux avec le maître d'œuvre le cabinet RZS.

Nous demandons aux usagers de cette route de bien vouloir respecter et adapter leur vitesse à la configuration de cette voie très roulante à présent.

• **Route de LANS**

La mise en place du rétrécissement du « pont déchiré », route de Lans, est effective depuis quelques semaines. La largeur de passage a été réduite. Ces travaux, provisoires, ont été réalisés par les agents techniques d'OSLON et de LANS.

Veuillez respecter la signalisation...



FLEURISSEMENT

Fleurissement

La canicule 2019 a été une période de chaleur estivale inhabituelle et exceptionnellement précoce puisque commencée en juin.

Malgré les records de température, nos agents techniques ont pu trouver des méthodes pour protéger nos massifs de fleurs qui se sont maintenus jusqu'au début de l'automne.

Nous avons eu des inquiétudes avec le plan canicule pendant lequel l'arrosage était interdit, mais "dame météo" nous a entendus et les quelques pluies ont entretenu nos beaux parterres.

Octobre Rose

Lors de ce mois, nous nous associons, comme maintes municipalités, à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Au regard du nombre de marches et animations initiées par ailleurs, nous faisons écho par affichage en Mairie, aux manifestations organisées.

Pour notre part, nous marquons notre contribution par la mise en couleur de la façade de la Mairie.

Merci pour l'effort de mise en œuvre !



Theatre - Dimanche 22 Septembre 2019

La troupe Arte Diem de Mercurey est venue nous présenter la pièce "Après la pluie" de Sergi BELBEL.

L'action se passe en haut d'une tour dans laquelle se trouvent les bureaux d'une multinationale.

L'interdiction de fumer dans les locaux fait que tour à tour ou ensemble, chef administratif, directrice, secrétaires, coursier viennent en cachette dans cet endroit idéal pour griller une petite cigarette.

Jusqu'au moment où la pluie qui n'a pas fait son apparition depuis deux ans tombe enfin, chacun nous fait rire ou réfléchir en nous révélant ce qu'il vit, comment il voit la vie, etc.

Merci à la troupe Arte Diem qui nous a fait passer un bon moment et merci aux oslonnais (trop peu nombreux !) qui nous ont fait confiance par leur présence !



Gymnastique Volontaire

L'association GV d'OSLON vous propose deux cours collectifs par semaine avec des coaches diplômés d'état.

Les lundis et jeudis de 20 h à 21 h à la Salle Polyvalente.

Renseignement à : gvoslon@gmail.com

2 séances d'essai gratuites.

Inscriptions sur place à partir de 16 ans.



Club Informatique

La saison 2019/2020 du club informatique a débuté. Les cours ont lieu le lundi (18 h 30 – 20 h) et le vendredi (18 h – 19 h 30). Chaque personne souhaitant devenir adhérente ou bénévole est la bienvenue. Pour toute information, contactez le 06.74.24.74.98 ou cio71380@gmail.com

Déploiement de la fibre à Oslon

Communiqué de ORANGE en date du 7 Octobre :

Les 2 armoires optiques sont installées et mises en service comme convenu.

Sur 507 logements identifiés sur votre commune, 165 sont d'ores et déjà raccordables, soit 33% des logements.

Pour visualiser l'éligibilité de sa ligne, chaque administré peut se connecter sur le site.

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>



L'engagement que nous avons pris auprès de l'état est d'atteindre au niveau national en taux de 92% de raccordables d'ici la fin de l'année 2020 et bien entendu la commune d'Oslon est impactée par ce déploiement.

Tri des déchets

Les 27 et 28 septembre dernier, il était possible de s'inscrire pour participer aux journées portes ouvertes de l'unité de tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY (information transmise entre autres via le site oslon.fr).

Suite à la première édition qui avait eu lieu en septembre 2015, un article vous donnant des informations techniques vous avait été proposé dans le bulletin n° 31 d'octobre 2015 (téléchargeable sur oslon.fr).

Au-delà du "comment ça marche", cet article parlait aussi du "comment pouvons-nous, chacun à notre niveau, faire en sorte que ça marche", nous avons encore du chemin à faire ! Aussi incroyable que cela puisse être, nous retrouvons à CHAGNY des matelas, des grands films plastiques, des bouteilles de gaz, du verre, etc. qui n'ont pourtant rien à faire ni dans nos bacs, ni dans les containers !

Alors **SOYONS CITOYENS RESPONSABLES, NE METTONS** plus dans nos poubelles vertes les déchets qui ne sont recyclables qu'en filières spécifiques et **RESPECTONS** le tri dans les déchetteries :

Poubelle bien triée
biogaz à la clé !
Déchets recyclables uniquement en filières spécifiques

ECOCEA

- Restes de produits chimiques ou dangereux : solvants, aérosols, peintures, insecticides, huiles, chiffons souillés
► **déchèterie**
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
► **déchèterie ou magasin**
- Piles, cartouches d'encre
► **déchèterie ou magasin**
- Bouteilles, recharges de gaz
► **magasin**
- Encombrants
► **dons aux associations ou déchèterie**
- Grands emballages plastiques
► **déchèterie**
- Médicaments et déchets médicaux
► **pharmacie**
- Déchets de soins radioactifs
► **professionnel de la santé**
- Verre
► **point d'apport**
- Pneus
► **déchèterie ou revendeur**

Destruction des animaux nuisibles

Le Ministre chargé de la chasse fixe à travers 3 arrêtés, la liste des espèces nuisibles pour l'ensemble du territoire national.

Le permis de chasse n'est pas nécessaire pour l'emploi de certains moyens de destruction tel que le piégeage ou le déterrage.

Il est cependant obligatoire pour la destruction à tirs des animaux nuisibles.

La chasse est un loisir de nature, réglementé qui s'exerce par les titulaires d'un permis de chasser.

La destruction des espèces animales qualifiées nuisibles est fixée par arrêté ministériel. Cela constitue un moyen de défense contre les dommages qu'elles provoquent.

Cette activité peut être exercée par le propriétaire, le possesseur ou le fermier.

Les moyens de destructions utiles sont fixés pour chaque espèce classée nuisible. Cela peut être exécuté au moyen d'arme à feu, de piège, d'oiseau de chasse au vol ou par déterrage.

L'usage des toxiques est formellement interdit.

Pour poser un piège, le titulaire du droit de destruction doit faire une déclaration en mairie où sera pratiqué le piégeage.

Les piégeurs sont ceux qui ont suivi une formation obligatoire et sont agréés par le Préfet et nommés par le Maire pour une Commune.

Ils tiennent un registre de leurs activités et en font le compte-rendu au Préfet.

OSLON a des piégeurs agréés.



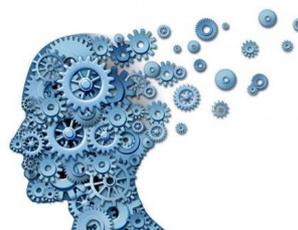
ALZHEIMER

Prévenir et aider pour mieux vivre la maladie

La maladie d'Alzheimer reste incurable et vue l'espérance de vie, de plus en plus de personnes, plus ou moins âgées en sont atteintes.

La prévention de la maladie est un enjeu majeur de santé publique, il est possible aussi d'anticiper les risques liés à son accompagnement.

- Infrastructure, orientation
- Aide au diagnostique
- Accueil de jour
- Etablissement d'accueil
- Limite de vie Alzheimer
- Hébergement temporaire
- Aides aux proches aidants



S'adresser à la direction des solidarités 1 place Sainte Marie 71 100 CHALON. Tel :03.85.46.16.57

Développement durable

Les rendez-vous automne / hiver 2019 :

- Mardi 5 et jeudi 7 novembre : diagnostic de votre vélo et précieux conseils pour vous déplacer en toute sécurité. (Place de l'obélisque)
- Samedi 9 novembre de 14 à 18 h et dimanche 10 novembre de 10 à 17 h : expériences, maquettes et expositions permettant d'aborder les notions de cycle de l'eau et risque inondations, dans le cadre du Village des Sciences. (Parc des expositions)
- Du 16 au 24 novembre : Semaine Européenne de réduction des déchets



Toutes les visites, conférences et ateliers sont gratuits et ouverts à tous.

Pour réserver votre visite : Le Grand Chalon, Direction Développement Durable et Mobilité (☎ 03 85 43 37 65)

Relais Assistantes Maternelles

Permanences à SAINT MARCEL

Lundi de 14 h à 17 h

Mardi de 9 h à 12 h

Mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h

Possibilité de rendez-vous hors permanences

Adresse : Maison Germaine Tillion, 2 bis rue de la Villeneuve

Tél. : 03.85.42.24.11 - Martine LE BEL / 03.85.42.43.96 – Sylvie JEANIN

E-mail : ram-saint-marcel@legrandchalon.fr



Aider et Etre aidé

Vous accompagnez un proche en situation de dépendance. Quel que soit son âge, l'accompagnement que vous lui apportez occupe une large partie de votre temps.

Afin de mieux vous soutenir, le Grand Chalon vous propose un programme d'aide composé de nombreuses actions gratuites en novembre et décembre:

- ➔ Ateliers de bien-être et relaxation.
- ➔ Atelier « toucher relationnel ».
- ➔ Un temps pour s'exprimer, s'informer et se former.
- ➔ Innovation / autonomie / technologie.
- ➔ Apprendre à mieux adapter sa communication.
- ➔ Un temps à partager.
- ➔ Un temps pour se changer les idées.



Toute la programmation sur le site. www.legrandchalon.fr

Direction de la solidarité : 03-85-46-14-57.

Audit énergétique

Audit énergétique gratuit par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

L'ANAH lance à titre expérimental en Saône et Loire, la gratuité de l'Audit préalable au montage des dossiers pour des travaux de rénovation énergétique de logement.

Cette offre est destinée uniquement aux propriétaires occupants modestes ayant un projet de rénovation énergétique pour leur logement.

Au sens de l'ANAH, un ménage est considéré comme modeste si le Revenu Fiscal de Référence (RFR) annuel d'un couple avec 2 enfants par exemple, est inférieur à 30 389 €

Renseignements : 03-85-09-20-45.

Espace Habitat Conseil ; 7 rue Georges Maugey ; 71 Chalon sur Saône.



Sauv life

Cette application pour sauver des vies permet de déclencher l'intervention de citoyens sauveteurs volontaires auprès de personnes victimes d'un arrêt cardiaque. Ce nouvel outil vise à accomplir le plus rapidement possible les gestes de survie avant même l'arrivée des secours, où chaque minute compte.



Comment « ça marche » ?

Le SAMU reçoit un appel sur le 15 pour une personne en arrêt cardiaque. Il déclenche l'application. Celle-ci géolocalise les citoyens sauveteurs volontaires qui se trouvent à moins de 10 min à pied du lieu de l'urgence. Elle les prévient par SMS afin de les diriger vers la victime. Si un volontaire est disponible, il porte secours à la victime. Une fois sur place, il est guidé par l'application et par le SAMU qui donne les instructions sur la pratique des gestes qui sauvent. Les citoyens sauveteurs doivent effectuer les gestes de survie jusqu'à l'arrivée des secours qui prennent alors le relais auprès de la victime.

Mot du Glaud'

Y'es pas facile d'faire des réparations d'rue sans gêner quéques habitants.

Dans noute rue du Galois on a eu un piot souci qui s'est bien fini. Heureusement qu'le chef de chantier qui traveille tous les jeux l'avo a bien réagi.

On y passe tout le temps aveu mon collègue. Un matin ce chef là nous a dit : demain on pousse les bordures , alors les gens pourront pas sorti daveu yeu autos jusqu'au lendemain sauf si es les sortant d'avant qu'on arrive.

On a décidé d'mettre un mot dans les bouétes à lettres à tout l'monde pou les prévenis. Sauf qu'le lendemain y'a un' jeune dame qu'a pas trouvé l'mot apeu qui s'es l'evée pas d' bonne heure pou parti au boulot. V'là cte dame qu'arrive en pleurs trouver noute chef en l'y diant qu'il va pas pouvouère aller au boulot, alors que son patron va la foutre diors apeu ainsi de suite.

Noute gars qu'es un sentimental malgré son air mauvais y'a dit: Allez vite charchi vous affaires, j'prends ma camionnette jaune apeu j'vous emmène au travail.

Y'es c'qui s'est passé, mais es l'a pas été parti bien longtemps alors es l'a pas dû aller bien loin. En tous cas v'là un chef de chantier qui sait bien arrangi tout l'monde pou éviter les problèmes !!!!

Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais

En cette saison automnale, le Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais est au repos avant les premiers coups de bêche ! Nous profitons de ce repos bien mérité pour vous rendre compte de nos six mois passés au jardin et sur nos ambitions pour une nouvelle année de jardinage. Cultivons-nous en jardinant ... !



Pour adhérer : pas d'âge requis, pas de nécessité de posséder des outils, possibilité donnée à tous les Oslonnais d'adhérer, novice ou jardinier chevronné.

Une demi-heure par semaine : créer un collectif..., travailler dans un jardin à caractère ludique (divertissant). Le Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais ne sera jamais écrit et écouté au pluriel, c'est un jardin... le nôtre.

Notre devise : tous nos ateliers, réalisations, animations, projets quels qu'ils soient, nos façons de cultiver, sont et seront tournées vers le respect de retrouver les manières et techniques des cultures de nos aïeuls.

Notre première animation du 26 octobre a été une réussite avec le repas "Halloween". Quelques enfants et adultes étaient déguisés pour créer l'ambiance.

Ce repas a été réalisé avec une partie des légumes du Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais. Une autre partie des légumes a été distribuée à des personnes Oslonnaises n'ayant plus la possibilité de jardiner et le restant aux adhérents (pas très demandeurs, chacun possédant déjà son propre jardin !). Nous manquons de jeunes jardiniers désireux de venir rejoindre notre collectif pour le plaisir de jardiner, le plaisir de récolter et permettre ainsi à la production d'être écoulee au fur et à mesure.

Nouveau ! : En accord avec la municipalité et la directrice d'école, un bac potager est installé pour nos bambins, futurs jardiniers !

Hors période scolaire, ce bac potager sera entretenu par les adhérents, membres du Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais. Beaucoup de projets et ateliers sont en cours de mise au point entre les écoles, la municipalité et le Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais.

Nous sollicitons également les parents habitants de CHATENROY EN BRESSE dont les élèves sont scolarisés à OSLON.

Bientôt sera mise en place une permanence autour du jardin, un jour de la semaine afin de faciliter une meilleure approche à de nouveaux adhérents.

L'association est en construction !

Pour en savoir plus, contactez Christian BESSARD au 06 71 02 97 02.

A vos agendas

- 11 Novembre : Cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 (8 h 45)
- 15 Novembre : Soirée sans télé
- 17 Novembre : Loto Amicale pétanque
- 18 Novembre : Belote Club au fil des ans et Amicale pétanque
- 22 Novembre : Don du sang
- 7 Décembre : Concert DRIGON
- 6-7 Décembre : Téléthon intercommunal
- 14 Décembre : Vente tickets repas « cochon à l'ancienne »
- 11 Janvier : Repas « cochon à l'ancienne »
- 23 Janvier : Vœux du Maire

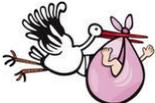


Etat civil

- Décès :**
- Mme GALLUCHOT Madeleine veuve PUGET le 22 juillet
 - M. TRICAULT Nicolas le 17 septembre
 - M. BOUVARD Roland le 19 septembre



Naissances :



- COUCHOUX Mariwenn, née le 23 juillet
- COLIN Lucas, né le 26 août
- XIONG Léona, née le 10 septembre
- DA ROCHA Juliana née le 10 octobre

Pacs /

Mariages :

Mariage :

- Mme PETIOT Martine et M. THIBERT Dominique, le 20 juillet
- Mme GROSBOIS Mélanie et M. HASNAOUI Walib, le 21 septembre



Pacs :

- Mme MICHEL Julie et M. GAUDET Julien le 24 août

Horaires d'hiver cimetières :

- Du lundi 28 octobre 2019 au lundi 30 mars 2020, ouverture de 8 à 18h.
- A l'occasion de la Toussaint, le grand portail sera ouvert le mercredi 30 et le jeudi 31 octobre de 8 h à 18 h.